

# meydia

journal de Meylan Démocratie association politique de gauche

>>> retrouvez l'ensemble de l'actualité sur notre site internet [www.meydia.org](http://www.meydia.org)

►►► démocratie ◀

## Un dialogue difficile avec les Meylanais !



**L**e débat d'orientation budgétaire tenu au conseil municipal du 2 février a été l'occasion d'une démonstration de force de la majorité actuelle.

Arguant du fait qu'ils ont été élus aux élections en 2008, **les conseillers majoritaires prennent de manière unilatérale et sans concertation des décisions absentes de leur programme et qui ont un large impact sur la vie locale** : ainsi, l'annonce de la fermeture et de la démolition de la piscine des Ayguinards, la vente du château de Rochasson et d'autres biens de la commune .

La piscine des Ayguinards est un service public utile aux usagers. Tous les étés, on recense plus de vingt mille entrées. Cette piscine a probablement besoin de travaux de remise en état et de mise en conformité. Il serait donc intéressant de disposer d'un diagnostic précis de ce qu'il convient de faire plutôt que d'afficher un montant approximatif du coût des travaux à réaliser.

Le choix du maintien de l'ouverture de la piscine des Ayguinards est un choix politique et n'est absolument pas une néces-

sité financière comme la majorité l'affirme.

Ces choix relèvent d'un arbitrage. Une bonne démarche serait d'effectuer une évaluation qualitative et quantitative des services publics puis d'établir des priorités, en connaissances de cause.

L'aspect financier vient en seconde position : le budget doit être au service de la politique et être adapté aux objectifs.

Malheureusement, les orientations budgétaires qui nous ont été présentées ne définissent pas de stratégie politique claire. La majorité nous propose de dépenser 5 millions d'euros dans l'entretien du patrimoine (hors piscine) mais sans que des choix ou des priorités ne soient véritablement affirmés. Une seule mention rapide est faite sur le logement dit "raisonné" alors que Meylan reste largement déficitaire en termes de logements aidés.

**Quant à la méthode utilisée qui ignore les habitants, nous ne pouvons que la dénoncer.**

Venez au prochain conseil municipal du 23 mars à 17h30 juger par vous même des pratiques de l'équipe en place.

*Philippe Vauquois*

# Le débat d'orientation budgétaire 2009

## Un débat d'orientation budgétaire (DOB), pour quoi faire ?

C'est une loi du 6 février 1992 qui fait obligation aux communes de plus de 3 500 habitants d'organiser un débat sur les orientations générales du budget. Ce débat d'orientation budgétaire doit permettre d'instaurer une discussion au sein du conseil municipal avec tous les élus, ceux de la majorité comme ceux de l'opposition, sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la commune et concourir ainsi au renforcement de la démocratie participative. Tel est l'esprit de la loi !

## Le DOB à Meylan

Présenté en commission municipale aux élus de l'opposition, le DOB 2009 est inquiétant. Inquiétant tant sur la forme que sur le fond.

- La forme : il s'agit d'un catalogue sans hiérarchisation de 80 mesures mises bout à bout.
- Le fond : on y trouve l'annonce de décisions majeures non concertées qui vont impacter la vie des Meylanais, en prélude à d'autres qui devraient suivre dans les années à venir.

C'est ainsi que sont annoncées sous le terme "recalibrage du patrimoine communal" la **fermeture de la piscine d'été des Ayguinards**, la **vente du château de Rochasson**, la vente de la maison du Directeur Général des Services.

Sous la rubrique culture, intitulée "le choix d'une offre culturelle renouvelée" on apprend la **fermeture des locaux du Clos des Capucins** qui accueillait jusqu'à présent l'Espace Musical Gaston Baudry, une école de musique et un orchestre associatifs. Tandis qu'en faveur de "la réussite éducative pour tous" prônée par l'équipe Tardy, est confirmée la **fermeture de l'école des Buclos** pour un regroupement sur le seul groupe scolaire Grand-Pré.

La lecture du document permet d'apprendre qu'une réflexion est engagée

- sur les équipements sportifs : prélude à la fermeture d'un gymnase ?
- sur le devenir de l'espace Chantourne : sans plus de précision.

C'est dire :

- qu'en termes de **Débat**, c'est un débat tronqué qui a été proposé aux élus de l'opposition car des choix importants ont déjà été faits qui n'ont pu à aucun moment être discutés
- qu'en termes de **Orientations**, le programme présenté en 80 mesures sans priorisation ni calendrier ne répond en rien à la nécessité d'une programmation financière assise sur une vision stratégique qui prendrait en compte les enjeux des prochaines années sur la commune.
- qu'en termes **Budgétaires** force est de constater que l'équilibre budgétaire continue à se dégrader. Les dépenses augmentent plus vite que les recettes. Pour équilibrer son budget, la commune choisit d'augmenter la vente du patrimoine communal et recourt à de gros emprunts.

Nous disons que le débat d'orientation budgétaire à Meylan et la façon dont il est conduit n'est pas compatible avec une approche démocratique et surtout ne témoigne pas d'une gestion raisonnable de la commune.

## La fermeture et la démolition de la piscine des Aiguinards

Questionnée en fin d'année dernière à un conseil municipal sur l'avenir de la piscine des Aiguinards, Madame Le Maire avait répondu qu'une réflexion était en cours : réflexion aboutie puisque l'annonce de la fermeture a été faite fin janvier 2009.



Les éléments décisifs seraient des éléments financiers : un déficit annoncé de 120 000 € par an pour trois mois d'ouverture et des travaux de mise aux normes d'accessibilité, d'hygiène et de sécurité estimés à 700 000 € pour cet équipement qui date de 1962.

Cette décision appelle plusieurs questions :

- Il est mis en avant que c'est trop cher pour la commune  
Mais trop cher par rapport à quoi, aux 5 millions d'euros de travaux prévus en 2009 dans le DOB ?
- L'équipe de la majorité qui a pris cette décision a-t-elle bien conscience de l'intérêt qu'a cette piscine pour tous ses usagers et de l'espace naturel de détente unique qu'elle représente pour les habitants. Comment la piscine des Buclos pourra-t-elle seule en période estivale répondre aux besoins des Meylanaïses et de leurs familles ?
- Pourquoi ne pas avoir pris les devants si cette décision de fermeture était apparue inéluctable à l'équipe municipale, en adaptant le projet de la piscine des Buclos : toit ouvrant, espaces extérieurs adaptés ?
- A-t-on inscrit la réflexion dans un cadre intercommunal, avec les communes voisines, La Tronche, Corenc, avec la Metro ?



Toutes ces questions sont sans réponse parce que ces étapes ont été volontairement sautées, malgré les enjeux.

Mais pour faire bonne figure, Madame le Maire adresse aux habitants des Aiguinards, de la Revirée et de la Plaine Fleurie ainsi qu'aux unions de quartier un courrier où elle promet "un nouveau projet de quartier" qu'elle veut "ambitieux et mobilisateur et que nous conduirons ensemble".

**Le plus urgent serait, dans le cadre de ce projet d'engager une concertation sur l'avenir de la piscine...**

## Rochasson : à vendre !

Bien peu d'informations sur la vente du château de Rochasson pourtant confirmé lors du DOB.

La ville de Meylan va donc mettre en vente le château. D'après l'article du Dauphiné Libéré du 31/01/09, parmi les projets possibles, l'installation d'un restaurant haut de gamme.



**Le Centre d'initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE)** poursuivrait ses activités mais rien n'a été précisé quant aux impacts de la vente du château sur son fonctionnement.

## Espace Musical Gaston Baudry : on déménage ...

Le rapprochement des deux écoles de musique fait partie des décisions présentées lors du DOB.

Quelques précisions au sujet de ces deux écoles : l'une est le Centre d'Enseignement Musical de la Ville de Meylan (CEMVM), école de musique municipale agréée par le Ministère de la Culture.

L'Espa  
Musical



Gaston Baudry (EMGB) est une association, subventionnée par la ville de Meylan, qui comprend une école de musique et un orchestre d'harmonie.

La raison invoquée est la sécurité des personnes et des biens, car les locaux du Clos des Capucins qui hébergent les musiciens de l'EMGB ne sont plus aux normes. C'est juste, mais cela plus fait plus de dix ans !

Des travaux ont été réalisés récemment aux Clos des Capucins. Le choix a été fait de rénover la chapelle pour un coût total de 700 000 euros afin d'en faire un lieu d'expositions artistiques. C'est un choix politique.

Faut-il à tout prix vouloir ce rapprochement ? N'est-il pas dans la richesse du paysage musical à Meylan que de disposer de deux approches différentes et complémentaires de l'éducation musicale ?

Il ne faudrait pas s'en tenir au strict problème posé par les locaux pour décider de la fusion des écoles. Des locaux existent sur Meylan. On ne sait par exemple pas du tout à quoi va servir l'école des Buclos. Enfin parler d'une extension de l'actuelle Maison de la Musique ne doit être qu'une conclusion si le choix d'une structure unique aboutit, en aucun cas un préalable à la décision.

**Est-ce une première étape vers la vente du Clos des Capucins ?**

## Le budget : fuite en avant

Madame Tardy affiche le respect de ses promesses électorales en matière de fiscalité : les taux d'imposition n'augmenteront pas à Meylan. Mais la revalorisation des bases fiscales à + 2,5%, votée par le parlement aboutira mécaniquement à une hausse équivalente des impôts, supérieure au 1% de l'inflation.

La politique de l'équipe Tardy menée depuis 7 ans a conduit à une réduction continue de l'autofinancement qui passe cette année de 2,0 M à 1,8 M euros.

Pour réaliser 5 M euros d'investissements en 2009, la municipalité a choisi d'augmenter les cessions de patrimoine (1 M euros et +25%) et la levée de nouveaux emprunts (2,7 M euros et +3%).



## Le nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le DOB prévoit que les Meylanais seront très largement associés à cette révision et qu'une concertation ambitieuse sera mise en place.

**Une concertation bien mal engagée** à notre sens puisqu'au conseil municipal de décembre 2008, le vœu de MeyDIA, soutenu par l'ensemble de l'opposition, de créer un Conseil Consultatif pour l'élaboration du nouveau PLU a été repoussé en séance par Madame le Maire et ses adjoints sans même que puisse s'engager la discussion.

# Le point de vue d'une conseillère municipale

►► interview ◀◀

**Le lundi 2 février 2009, nous devons débattre en séance du conseil municipal du débat d'orientation budgétaire.**

La salle du conseil est pleine d'habitants de Meylan, toutes générations confondues. Ils sont venus dire avec force leur mécontentement suite à l'annonce brutale de la fermeture définitive de la piscine des Ayguinards.

Annonce faite en commission municipale aux élus de l'opposition une semaine auparavant et par courrier dans les boîtes aux lettres des habitants du quartier des Ayguinards sans aucune concertation avec les habitants, les associations, les unions de quartier.

Les pancartes sont brandies au-dessus des têtes "touche pas à ma piscine"... L'ambiance est électrique. Nous sommes bien 150 à 200 dans la salle du conseil lorsque les élus du groupe PS font lecture en début de séance d'un vœu demandant la mise en œuvre d'une concertation avec les citoyens meylanais préalablement à toute décision concernant l'avenir de cette piscine. Ils remettent à Madame le Maire une pétition en ce sens signée par plus de 2 000 habitants de la commune.

Madame Le Maire répond que la fermeture de la piscine sera examinée en son heure lors du passage en revue des différents points du débat d'orientation budgétaire. Dans la salle la colère gronde : sifflements, cris, invectives... Les citoyens meylanais présents ne sont pas d'accord et manifestent bruyamment leur désapprobation. Ils veulent une réponse claire de Madame Tardy, tout de suite ! Mais ils ne sont pas entendus. L'adjoint aux finances essaie de démarrer sa présentation dans un brouhaha indescriptible. Il argumente la décision de fermeture avec des éléments financiers. Dans la salle, l'agitation ne cesse de grandir et l'exaspération gagne le public quand l'adjoint aux finances lâche que cette décision est "irrévocable".

Madame Le Maire demande au public "de se calmer". Pour affirmer un peu plus tard "qu'il n'y aura pas de concertation", et le premier adjoint de renchérir qu'en aucun cas l'équipe de la majorité ne reviendra sur la décision de fermeture. L'agitation est à son comble. Madame le Maire interrompt la séance.

Les débats reprennent une heure et demie plus tard avec dans le public des citoyens toujours aussi décidés à faire entendre leurs revendications.

L'adjoint aux finances est inaudible dans le chahut ambiant. Nous, les élus de l'opposition nous annonçons que nous quittons la séance et nous allons nous mêler au public.

Les élus de la majorité examinent tambour battant les autres délibérations sous les huées du public.

Pas un mot, pas une tentative d'apaisement de la part de Madame Tardy et de son équipe. Pas un signe de notre Maire envers ses administrés pour leur dire qu'elle entend leur mécontentement. Seulement la réaffirmation de son pouvoir de décider.

"Nous avons été élus, nous entendons mettre en œuvre notre programme".

Votre autoritarisme, Madame Le Maire et votre attitude et celle de votre équipe face à cette mobilisation citoyenne sont un affront fait à la démocratie. Ou tout au moins à la conception que nous nous en faisons : les citoyens doivent pouvoir être informés, consultés avant que les décisions importantes ne soient prises. D'autant plus, que vous n'avez pas évoqué cette décision de fermeture dans votre programme lors de la campagne électorale. Vous avez certes été élue, mais n'oubliez pas, la démocratie ne s'arrête pas le soir du vote.

**Monique Fraysse-Guigliani**  
*Conseillère municipale*

## Le choix du développement durable...

Malgré un titre alléchant, la lecture des actions prévues dans le DOB amène vite à déchanter.

Bien peu d'ambition dans le domaine !

En résumé, il est proposé de réaliser une action par an en faveur des économies d'énergie dans les bâtiments communaux, de poursuivre les diagnostics énergie de ces mêmes bâtiments, de maintenir " les plans de gestion" du patrimoine vert, de renouveler le parc automobile municipal dans un objectif de développement durable sans autre précision, de poursuivre le développement de l'Espace Naturel Sensible de la Taillat en lien avec le parc de l'île d'Amour et le CINE.

Des effets d'annonce mais aucun engagement concret !

S'engager pour un développement durable dans une commune signifie s'engager sur des actions concrètes dans les domaines de la préservation de l'environnement, de l'économie solidaire et citoyenne.

Les défis auxquels ont à répondre les élus locaux sont nombreux : offrir des loge-

ments de qualité ceci tout en luttant contre l'étalement urbain. La pollution, le bruit, la circulation automobile sont au cœur du concept de ville durable.

Cela suppose une politique de l'habitat appuyée sur la haute qualité environnementale, la valorisation du parc existant, la reconquête des espaces disponibles. Cela passe par l'utilisation de ressources renouvelables, la maîtrise de l'énergie, l'offre de transports en commun, le développement de modes de transports alternatifs à l'automobile.

Toutes ces actions visent à améliorer la qualité de vie des habitants et économiser les ressources naturelles.

Nous bénéficions à Meylan d'un cadre de vie privilégié. Pour autant il ne suffit pas de se prétendre "ville nature". Cela ne dispense pas d'une réflexion approfondie sur les actions à lancer en faveur d'un développement durable. Il faut un Agenda 21 (plan d'actions concrètes destiné à faire du développement durable une réalité sur un territoire) à Meylan avec la participation des habitants .

De nombreuses collectivités le font comme la ville d'Echirolles ou le Conseil Général de l'Isère.

### en bref

#### Les locaux de la crèche des Pitchounets



Que vont-ils devenir ?

#### La révision des tarifs des services municipaux

Sous la pression des élus de l'opposition, la municipalité a accepté le principe de la révision des quotients familiaux qui conditionnent les tarifs d'accès aux différents services municipaux.

La première réunion du groupe de travail

a eu lieu courant janvier. Il y a urgence à revoir les tranches des quotients qui n'ont pas été réajustées lors du dernier mandat.

#### Le choix de la Mairie



400 000 euros de travaux pour la réfection du chemin de la Croix des Rameaux dans le Haut Meylan.



31, chemin des Villaux  
38240 Meylan  
ISSN 1243-7530  
www.meydia.org

Directeur de la publication :  
Philippe Vauquois

### Adhérez à meydia

Jeune ou chômeur : 5 € Individuel : 24 € Couple : 38 €

Nom   
Adresse

chèque à l'ordre de meydia à envoyer à A. Rousseau, 18, chemin des Buisses